

*Initiatives ministérielles*

Les acheteurs ont parlé d'un achat par endettement. Or, il s'agissait plutôt d'une dilapidation de l'actif, et cette société était une candidate parfaite. Il se peut que cela se soit produit parce que nous, au gouvernement, n'avons pas encore appris à vendre des actifs. Il se peut que nous ne sachions pas encore comment procéder au juste, que nous soyons toujours en période d'apprentissage. Cependant, je veux m'assurer, à l'instar de mon caucus, que, si nous procédons à d'autres transactions de ce genre, nous avons des raisons valables de le faire sur le plan politique et nous procédons de la bonne façon. Je ne veux pas commettre d'autres erreurs et je ne veux surtout pas nuire à d'autres employés du gouvernement et des sociétés d'État. Je veux être certain que nous prenons la mesure qui s'impose et que nous procédons correctement. Pourquoi suis-je si prudent? Qu'il suffise de mentionner quelques-unes des sociétés en question pour nous éclairer. Regardons de plus près le cas des deux sociétés que je voulais examiner plus à fond.

Tout d'abord, il y a le cas de Canada Place, à Vancouver. Je voudrais faire remarquer que sa valeur dépréciée aux livres est de 67 millions de dollars, ce qui est quand même une somme assez importante. En outre, je tiens à préciser que le terrain sur lequel est sis l'immeuble, qui a une valeur de 67 millions, en dollars dépréciés, a été acheté pour 1 \$. Je tiens à le souligner.

Je signale au gouvernement qu'il s'agit d'un actif pouvant atteindre 100 millions de dollars et que, avant de le céder à des intérêts privés, il faudra procéder à l'analyse de la politique de rigueur pour déterminer si la privatisation en question est justifiée. Il faudra alors mettre en place des mécanismes adéquats pour veiller à ce que les biens ne soient pas vendus à un prix dérisoire et à ce que les contribuables récupèrent ce qui leur revient en toute justice.

Le deuxième cas est la société Harbourfront Corporation, dont la valeur comptable s'établit à 30 millions de dollars. Sans doute que la valeur comptable des terrains, des droits de propriété et des baux de cette société, dont l'acquisition remonte à une dizaine d'années, était largement sous-évaluée par le marché immobilier de Toronto.

Je pense qu'il nous faudra une meilleure évaluation et une meilleure description de cet actif, même si le ministre a déclaré que le gouvernement avait l'intention de céder ces biens à une autre société d'État, mixte ou autre, à laquelle participeraient le gouvernement provincial et la ville de Toronto.

J'estime aussi essentiel qu'on puisse prendre connaissance de l'analyse de la privatisation, ce que nous aurons sans doute l'occasion de faire au moment de l'étude en comité. J'en suis convaincu. Nous n'allons pas vendre cet actif, qui est évalué à des millions de dollars, aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, avant d'avoir vu cette analyse, même si c'est ce que prévoit le budget.

Je dis tout cela pour le bien du ministre pour qu'il puisse prendre fièrement sa retraite en 1993 avec le sentiment d'avoir bien servi les contribuables et la population du Canada. Je veux qu'il soit fier de son travail et non qu'il soit harcelé et évincé de son poste par une meute de journalistes et de députés de l'opposition en colère. Je sais qu'il suivra mon conseil et qu'il croit vraiment que j'ai dit tout cela pour son bien.

De plus, je voudrais signaler un point lié à la controverse qui a entouré les ventes actuelles et passées de terrains de la société Vancouver Expo. Le gouvernement a l'obligation de tenir des consultations intensives avec les autorités locales.

Je m'intéresse particulièrement à la question de la société Harbourfront, la circonscription de Scarborough—Rouge River que je représente se situant dans l'agglomération torontoise. Je voudrais savoir si la privatisation envisagée est compatible avec ce que pense la Commission royale Crombie sur l'avenir des terres de Toronto qui sont situées en bordure du lac. Je sais que le ministre croit que oui, je l'ai vu écrit à quelques endroits, mais je ne suis pas encore de cet avis.

Est-ce une vente, à ces conditions? Non, ce n'en est pas une. Le projet de loi ne précise même pas à qui les biens seront vendus, aliénés. Nous ne le savons pas encore.

• (1040)

Nous sommes en train d'adopter une loi qui prévoit que le gouverneur en conseil et le Cabinet vendent cette propriété au meilleur prix possible. Le ministre dit que ce n'est pas tout à fait cela, mais c'est bien ce que prévoit la loi que nous sommes ici pour adopter. J'examine la formulation de la loi. Cette privatisation est censée être conforme aux recommandations de la Commission Crombie.

Je voudrais citer ici deux recommandations de la Commission royale d'enquête Crombie. Dans la première, la commission recommande qu'on ne vende plus de terrains publics, y compris fédéraux et provinciaux. Dans la seconde, elle recommande que soient mis sur pied des programmes agressifs d'acquisition de terrains publics dans le secteur riverain.